



Montréal, le 12 avril 2016

PAR COURRIER

Monsieur [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 0801-01-2016-2017-007**

---

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre correspondance reçue le 4 avril 2016 et transférée à la responsable de l'accès à l'information. Vous demandez à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie des décisions suivantes :

- SAS-Q-072665-0102;
- 2007 QCTAQ 11587.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ces documents, lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1, ci-après « Loi sur l'accès »). Vous trouverez donc ci-joint une copie de ces décisions.

Cependant, nous vous signalons, conformément à l'article 90 al. 2 de la *Loi sur la Justice administrative* (RLRQ, c. J-3), que les documents ont été banalisés afin d'en omettre les noms des requérants.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décisions, extrait de la Loi et avis de recours